



PROCÈS VERBAL COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Mardi 02 décembre 2025 PV n°15

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DI PIERRO José, VILLEPONTOUX Kevin.

EXCUSES : BARIAU Marie, GARCIA CARPALLO Julien, ALLARD Samuel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de matchs - Journées du 24 au 30 novembre 2025

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

D2 Happy Home

Poule A

54018875: Nontron st Pardoux 2 / FC Excideuil St Med

D3 Crécacourte

Poule A

54029981 : Brantomois CA 1 / La Tour Mar Vert 3

54029979 : St Saud Foot 1 / Jumilhacoise US 1

54029980 : Bassimilhacois FC 1 / Chapelloise JS 1

Poule B

54035035 : Razacois Aiglons 1 / Périgueux Foot 2

Poule C

54103437 : Pays Montaigne et Gurç 2 / Pays de l'Eyraud 2

Poule D

54041707 : Condat sur Vézère FC 1 / Espérance Fénélon Nozac 1

D4

Poule B

54048285 : St Germain Chant. 1 / Douzillac Ludo 2

Futsal Séniors

54707893 : Agonac Patr.1 / Foyen Futsal Club 2

Feuilles de match transmises à la commission des règlements et contentieux :

D2 Happy Home

Poule A

54018875: Nontron St Pardoux 2 / FC Excideuil St Médard 1

Forfait d'une journée :

Fem 8 Amblard Plomberie

D2 Poule A

COMMISSION SPORTIVE SENIORS DU 02.12.2025

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

Page 1 | 2



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

**DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE**

@DISTRICTFOOT24

54632280 : Foothislecole (2ème forfait)

Futsal Seniors

54707892 : Alliance Dronne

Forfait Général

D4 Poule D

L'équipe de FC BELVESOIS 2 est déclarée FORFAIT GENERAL à la suite de 3 forfaits.

En conséquence, les matchs que cette équipe devaient encore disputer dans cette poule, à compter de ce jour, ne seront pas joués et en application de l'article 24 alinéa 6 des Règlements Particuliers du District, l'ensemble des résultats obtenus par cette équipe sont conservés, le forfait général étant dans les trois dernières rencontres du championnat. Le classement est mis à jour en conséquence.

Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent

BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica